



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE

SAINT-PAL-DE-CHALENCON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 JUIN 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 3 Juin à 20 heures sur convocation en date du 30 mai 2022.

Sont présents : Pierre BRUN, Chantal ARABEYRE, Frédéric CALET, Vahiné DUPIN, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Gérard LAVAL, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Philippe PETIT, Raymond POTY, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT.

Absents : Marc CHAMBAS, absent a donné pouvoir à Frédéric CALET, Anaïs DELECROIX, absente a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN

Votants : 15

Raphaël VARAGNAT est pris comme secrétaire de séance.

Marché attributif accord cadre fourniture de carburants : lors de la première consultation, un seul fournisseur a répondu à l'appel d'offre simplifié. Dans un souci de respect de la concurrence et d'une bonne gestion du denier public, un nouvel appel d'offre a été engagé. L'ouverture des plis aura lieu le mardi 7 juin à 12 heures. Le Conseil municipal approuve la commission d'appel d'offre et autorise le Maire à signer les actes d'engagement. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation du temps de travail (1 607 heures). Suite à l'avis du comité technique du centre de gestion, le conseil municipal a adopté la décision à l'unanimité.

Décision modificative N°1 concernant le budget de la Station essence. Suite au mandatement en 2020 de plusieurs factures de carburant sans inscrire la TVA, le montant de la TVA déductible a été grevé d'un montant de 30 274,47 €. Il convient d'émettre un titre au compte

773. Il est proposé d'inscrire 30 300 € au compte 773 et 30 300 € en contrepartie au compte 6066. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Donation de deux parcelles (cadastrées F1080 et F1095) à la Commune par Monsieur Michel Boueille d'une superficie totale de 28 m² évalué au prix de 0,25 € / m², soit un prix total de 7 €. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession de terrains (cadastrés 474, 485, 486, 487, 491 et 492) supportant de la voirie et situés à Lavaur à la commune de Saint-Pal de-Chalencou par Monsieur Jean-Yves JAMET suite à un engagement pris par ses parents (M et Mme Marius JAMET). Cette cession se fera aux conditions suivantes : le prix sera indiqué par le service des domaines, la commune fera son affaire des réseaux situés sous ces terrains et supportera les servitudes existantes. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M Bernard COUTANSON et Mme Isabelle VRAY ont proposé de se porter acquéreur des biens de section suivants : parcelle 535 de 2 170 m² et parcelle 573 de 4 750 m². Il y a lieu d'organiser une consultation des habitants du Bost-Buisson. Le Conseil accepte que soit organisé un vote pour que les habitants se prononcent sur cette acquisition. Le prix est fixé à 0,40 € / m². Le vote aura lieu le samedi 25 juin 2022 de 10 heures à 12 heures en mairie de Saint-Pal. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Sarah CHAPUIS a proposé de se porter acquéreur des biens de section suivant : parcelle A321 de 7 135 m² et parcelle A441 de 1 920 m². Il y a lieu d'organiser une consultation des habitants du Bost-Buisson. Le Conseil accepte que soit organisé un vote pour que les habitants se prononcent sur cette acquisition. Le prix est fixé à 0,40 € / m². Le vote aura lieu le samedi 25 juin 2022 de 10 heures à 12 heures en mairie de Saint-Pal. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Suite à la fermeture de la boulangerie Bost, il est proposé d'acquérir la maison Petit (ancien Proxy) pour créer une nouvelle boulangerie. Cette délibération est adoptée par deux voix CONTRE, cinq abstentions, huit voix POUR.

Comme chaque année, il est proposé un partenariat avec la Mission Locale et Manpower pour employer des jeunes de 16 à 18 ans pendant l'été. Les jeunes sont payées par la Commune, qui bénéficie d'une aide de 2 500 € de la part de la Mission Locale. Une convention doit être signée entre la Commune, la Mission Locale et Manpower. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Un contrat d'apprentissage peut être envisagé sous réserve d'avoir les subventions nécessaires. Cette délibération est adoptée par treize voix POUR et deux abstentions.

Jurés d'assises : à l'issue du tirage au sort sont désignés GRAND Sylvie, ROCHE Antoine et SIGNARBIEUX Anne-Marie.

Frédéric CALET représentera la Commune lors de la Commission de Contrôle des petites cités de caractère le 10 juin 2022 à Allègre.

L'Ecole du Cirque propose des animations pour les écoles. Le sujet a été évoqué avec les directrices des écoles. Une animation a lieu le 9 juin. L'école Notre Dame de Lorette accepterait d'y participer mais souhaiterait une prise en charge du prix du transport (270 €). Le Conseil municipal est d'accord pour la prise en charge du prix du transport.

Le Collège des Hauts de l'Arzon sollicite une subvention de 132 € pour participer aux frais d'hébergement et de restauration dans le cadre de la participation aux championnats de France de football à Auxerre du 7 au 10 juin.